

COMPTE RENDU PRESSE

Conseil Municipal du Lundi 6 mai 2013

Ce lundi 6 mai 2013, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Bernard MARC, Auguste TESSON, Pierrette FILTOPOULOS, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Eric COLIN, Philippe GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Michèle AGNES

Excusés : Pascale DUBOSCQ, Richard VIVIEN

Pouvoirs : Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Philippe GOSSELIN est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 3 avril 2013

Le procès verbal du 3 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

III – Attribution des subventions

Madame Béatrice GOSSELIN a fait lecture des propositions de la commission qui avait étudié les demandes de subvention et les subventions ont été attribuées à la majorité par le conseil municipal. A cette occasion et à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'un courrier soit adressé à toutes les associations afin de les informer que les subventions de la commune ne peuvent être attribuées qu'à des associations dont le siège social est à Gouville. Aussi en 2014, certaines subventions pourraient s'arrêter pour les associations qui auraient leur siège social dans une autre commune (ex : les arconies, le yoga, les bycoeurs...).

IV – Tirage au sort des jurys d'assise

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, il appartient au conseil municipal de tirer au sort 6 noms à partir de la liste électorale.

Il a été procédé au tirage au sort, d'abord du bureau de vote 1 ou 2 puis du nom issu de la liste. Ont été tirés au sort :

Cécile GENET, épouse MARIE, du bureau 1 n°238

Marie-Thérèse LECOCQ, épouse BERTAUX du bureau 2 n°525

Denise RACHINEL, épouse MARIE, épouse du bureau 1 n°680

Renaud LANCELIN, du bureau 2 n°466

Edith COSTARD, épouse MOULIN, du bureau 2 n°163

Marie-Thérèse LAURENT, épouse QUENDERF du bureau 1 n°419

V – Tarif de la cantine

Comme décidé lors de la dernière réunion de conseil, la commission volontaire s'est réunie ce 16 avril dernier pour étudier la révision possible des tarifs de la commune pour la prochaine rentrée 2013/2014. Après avoir entendu le rapport de la commission, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour, 2 contre et 1 abstention) :

- d'un tarif unique commune et hors commune (3.60 €) pour les 2 premiers enfants et un tarif réduit à partir du 3^{ème} enfant (3.40 €)

VI – Signalétique du patrimoine communautaire

Monsieur Marc présente l'avancement de la mise en œuvre communautaire du projet de signalétique du patrimoine communautaire et les modèles de panneaux envisagés comme support de photos et de commentaires. Mr Marc rappelle que Gouville est la commune du canton qui disposera du plus grand nombre de panneaux (environ 12). Monsieur Marc présente les différents exemples de patrimoine qui pourraient faire l'objet de pose de panneau. Il appartient au conseil municipal de déterminer les emplacements des panneaux (Eglise de Gouville, Manoir de Gouville, Filature, « la Pierre Blanche », les Cabines de plages et les dunes, l'Eglise de Linverville, le Château des Forges, les ponts avoisinants dur le Gidron et l'Anneraie, l'Eglise de Montcarville, l'ancien prieuré de la Petite Yberterrie... le hameau de la Ronderie ou de la Françoisierie avec le typique ancien bien conservé...et des sites naturels, évolution du Littoral, défense au balnéaire – dunes, marais...-). Les emplacements ont été évoqués et Mr Marc les transmettra à la communauté de communes.

VII – Divers et infos :

- Une prochaine réunion publique du PLU se tiendra le 28 mai à 20h30 à la salle des Fêtes de Gouville.
- Recrutement d'un placier depuis le 2 mai ; il assurera notamment la régie du marché municipal, la surveillance des stationnements, l'entretien des haies sur le domaine public etc...
- Monsieur le Maire informe de la réunion avec les Parlementaires prévue le 13 mai prochain sur les difficultés liées à l'application de la Loi Littoral
- Commémoration du 8 mai : Monsieur le Maire invite tous les conseillers à la cérémonie.
- Information, une prochaine consultation d'entreprises pour le marché de travaux d'éclairage public tels qu'inscrits au budget
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de couvrir la piscine estivale de l'association des commerçants : devis « ABRIT'TOUT » pour un montant de 15 269.90 € HT. Accord unanime du conseil municipal pour réaliser cet investissement sur le budget camping.
- Vote du montant du loyer du futur logement au Presbytère : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer ce logement à la location mensuelle de 520 €
- Proposition d'équiper notre aire de campings-cars d'un coffret électrique supplémentaire avec 4 prises électriques : le conseil municipal décide de retenir le devis LEPELLEY d'un montant de 2 207.50 € HT soit 2 640.17 € TTC
- Info : un projet « Réseau Référents Violences intra familiales » se met en place à la communauté de communes. La première journée sur cette thématique sera organisée le lundi 3 juin à partir de 8h30. Journée sur les mécanismes des

violences, l'impact sur les victimes, les profils d'auteur, la conduite à tenir face à l'accueil d'une situation de violence sur sa commune...2 autres ½ journées seront organisées (nos interlocuteurs de prise en charge et le judiciaire). Merci de nous faire part de votre souhait de participer.

- Vente d'herbe : Monsieur le Maire présente les 4 lots proposés à la vente d'herbe
- Lot n°1 : les parcelles AD 103, 106, 108, 110, 112 et 114 de 13 692 m²
- Lot n°2 : les parcelles AD 77, 78 et 79 de 12 899 m²
- Lot n°3 : les parcelles AC 86, AC 225 et AD 12 pour 5 244 m²
- Lot n°4 : qui est à recalculer dans la mesure où il comprend la parcelle AL 100 dont une partie a été échangée aux consorts VIDAL

Etant entendu que ces terrains seront loués à l'année, pour un an et que ces ventes d'herbe vont faire l'objet d'un appel d'offres

- Et puis dans le cadre du terrain que louait le GAEC HEDOUIN à la Chantelourie et que la commune a repris, la commune décide de proposer au GAEC HEDOUIN en location 19 326 m² comprenant les parcelles AE 100, 105, 106, 107, 108 et 109 au prix de 200 € l'hectare et de lui proposer 4 parcelles labourables (mais pas en herbe à ce jour) les parcelles AE 101, 102, 103 et 104. Ces 4 parcelles n'étant pas en herbe à ce jour, elles seront proposées gratuitement pour l'année 2013 puis à compter de 2014 au prix de 200 € l'hectare. Ces locations seront sous la forme d'un bail.
- et pour la parcelle BE 227 de 12 518 m², qui touche le terrain réservé aux cirques, l'herbe sera proposée à la vente « au jour le jour » 100 € à chaque fois.

